Mots pièges en droits

Responsabilité contractuelle : faute présumée CO97

Responsabilité délictuelle : faute à prouver CO41

Faute présumée : pas de présomption d'innocence

Faute à prouver : avec présomption d'innocence

Délai de péremption : pas allongeable

Délai de prescription : allongeable

Demandeur: celui qui accuse

Défendeur : celui qui se fait accuser

Mandant : celui qui demande le mandat

Mandataire : celui qui exécute le mandat

Locataire: celui qui habite

Bailleur: le vrai proprio de l'appart

Créancier: celui qui à qui on doit de l'argent (celui qui a une créance envers le debiteur)

Débiteur : celui qui s'est endetter (celui qui a une dette envers le créancier)

Le contrat est **résolu** : on fait comme si il n'avait jamais exister (= effet ex tunc). Je peux demander d'être replacé (financièrement) dans la situation où je me saurai trouvé si je n'avais jamais conclu de contrat. -> dommage et intérêt négatif

Le contrat est **résilié**: ne déploie plus d'effet à partir du moment où mon avis de résiliation est reçu (= effet ex nunc). Je peux demander à être placé dans la situation financière où je me saurais retrouvé si mon cocontractant avait respecté le contrat. -> dommage et intérêt positif

Maître: le client du contrat d'entreprise

Entrepreneur: le « constructeur » du contrat d'entreprise

Action rédhibitoire: trop gros défaut donc on refuse l'œuvre de l'entrepreneur (ex tunc)

Action minutoire: réduction de prix pour défaut

Réfection: faire réparer l'ouvrage

Délai de résiliation: laps de temps minimum entre l'annonce du congé et le jour de départ. cette période doit permettre aussi à chacune des parties de se préparer à la rupture du travail.

Délai de congé:

Délai de préavis :

Terme de congé : moment déterminé où les rapport de travail prennent fin

Avis de résiliation : annonce officiel à l'employer que l'entreprise veut le virer

Période de protection contre résiliation ≠ période où on reçoit un salaire

Corruption active: donner un cadeau à qqun

Corruption passive: qqun nous offre un cadeau

Cartel : entente

Trust: position dominante

Quelques définitions

Acompte : montant payé pour réserver mais <u>déduit</u> sur le prix de la commande finale

Arrhes: montant payé pour réserver mais pas déduit sur le prix de la commande finale

Dédit : comme acompte mais non remboursable (j'ai le droit de ne pas acheter en laissant la somme au vendeur)

Être en demeure : être en retard dans l'exécution du contrat de vente pour une des parties

Se départir du contrat : résolution du contrat

Droit de rétention : droit de gage légal du créancier sur une chose mobilière jusqu'au paiement de la créance (prise d'otage pour obliger de payer)